



Lettre du SNUipp Isère **Jeudi 16 juin 2011**

Merci de communiquer cette information à l'ensemble des collègues de l'école
Cette lettre en format PDF sur le lien : <http://38.snuipp.fr/spip.php?rubrique262>

Ne répondez jamais directement à ces messages, mais à snu38@snuipp.fr.

- **CTPD d'ajustement : le 24 juin**
- **Mouvement, seconde phase, Groupe de travail le 23 juin**
- **Livret Personnel de Compétences : nous ne l'utiliserons pas !**

■ Le Comité technique paritaire départemental (CTPD) d'ajustement de la carte scolaire aura lieu le 24 juin.

- Le Comité Technique Paritaire Départemental (CTPD) d'ajustement de la carte scolaire aura lieu **le vendredi 24 juin à 9 heures**.
- Il sera suivi par le Conseil Départemental de l'Éducation Nationale (CDEN) qui se réunira le mardi 28 juin.
- A l'issue de la consultation de ces 2 instances consultatives, l'Inspectrice d'Académie prendra ses mesures d'ajustement.
- Les ultimes ajustements auront lieu quelques jours après la rentrée.

Si votre école est en attente d'une mesure de carte scolaire, remplissez l'enquête carte scolaire que vous trouverez sur notre site à l'adresse suivante :
<http://38.snuipp.fr/spip.php?article946>

Envoyez la à snu38@snuipp.fr

N'oubliez aucun élément qui puisse nous aider à argumenter.
Renseignez l'enquête carte scolaire et renvoyez la le plus vite possible pour que nous puissions défendre au mieux les écoles, malgré le contexte défavorable que nous connaissons tous (suppressions massives de postes, suppressions de 1500 classes...)

■ Mouvement, seconde phase, Groupe de travail le 23 juin

Les collègues sans affectation à l'issue de la première phase du mouvement vont voir leur liste de vœux réactivée pour la seconde phase (il n'y a pas de ressaisie des vœux). Les affectations de la seconde phase seront étudiées lors du groupe du 23 juin. Les affectations seront prononcées à titre provisoire.

Pour les collègues souhaitant maintenir **leur demande de révision d'affectation pour le poste obtenu au 1^{er} mouvement**, ou demandant à ce que cette affectation le soit à titre provisoire, nous les invitons à renouveler leur demande auprès de la DRH avant jeudi 23 juin, en nous envoyant une copie à snu38@snuipp.fr au plus tard mercredi 22 afin que nous puissions y travailler.

Ce groupe de travail examinera également **les demandes d'exéat et d'inéat** et les **demandes de disponibilité sur autorisation**.

■ Livret personnel de compétences : nous ne l'utiliserons pas !

La version numérique du Livret Personnel de Compétences (LPC) est prévue pour la rentrée 2011.

Nous vous invitons à consulter notre travail d'analyse :

Le livret Personnel de Compétences, et si on creusait ?

<http://38.snuipp.fr/spip.php?article921>

Nous en envoyons une version papier à toutes les écoles et aux syndiqués.

Le SNUipp/FSU appelle les équipes enseignantes à ne pas remplir le LPC et demande l'ouverture de discussions pour des outils d'évaluation et d'informations aux familles utiles à la réussite des élèves. C'est une consigne nationale.

Nous proposons également aux équipes enseignantes de signer **une motion de Conseil des maîtres, à télécharger sur le site** pour demander l'abandon de ce livret qui pose de nombreux problèmes éthiques et professionnels et vient télescoper les livrets existants, ignorant le travail des enseignants.

Pensez à nous en envoyer une copie à : snu38@snuipp.fr

Vous trouverez également sur notre site **une lettre aux parents** pour leur expliquer cette démarche ainsi que des pistes de réflexion et de débat.

Ne répondez jamais directement à ces messages, mais à snu38@snuipp.fr